

LE CONCEPT D'ÉGALITÉ DES SEXES EN ISLAM (PARTIE 2 DE 2) : ÉGALITÉ SUBSTANTIELLE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES

Évaluation: 3.4

Description: L'égalité spirituelle entre les hommes et les femmes, telle que mentionnée dans le Coran, et un survol des différences entre les deux sexes dans d'autres sphères de la vie.

Catégorie: [Articles](#) [Sujets actuels](#) [Femmes](#)

par: Ansar Al-Adl

Publié le: 23 Nov 2009

Dernière mise à jour le: 23 Nov 2009

L'islam reconnaît que même si des différences existent entre les hommes et les femmes au niveau physique, au niveau spirituel, cependant, ils sont parfaitement égaux devant Dieu. Le Coran et la sounnah affirment de façon non équivoque que le sexe d'une personne ne jouera aucun rôle sur sa rétribution ou son châtiment dans l'au-delà.

« Certes, Je ne laisserai jamais perdre le fruit de ses œuvres à quiconque parmi vous, homme ou femme. Vous provenez les uns des autres. » (Coran 3:195)

« Et quiconque, homme ou femme, accomplit de bonnes œuvres tout en étant croyant, voilà ceux qui entreront au Paradis. Et ils ne seront point lésés, fût-ce d'une pellicule de noyau de datte. » (Coran 4:124)

« Quiconque , homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous le récompenserons, certes, en fonction de ses meilleures actions. » (Coran 16:97)

« Quiconque fait une mauvaise action ne sera rétribué que par son pareil, tandis que quiconque, homme ou femme, fait une bonne action tout en étant croyant entrera au Paradis pour y recevoir sa subsistance à profusion. » (Coran 40:40)

« Les musulmans et les musulmanes, les croyants et les croyantes, obéissants et obéissantes, ceux et celles qui sont véridiques, patients et patientes, ceux et celles qui sont humbles, ceux et celles qui pratiquent la charité, ceux et celles qui jeûnent, ceux et celles qui gardent leur chasteté, ceux et celles qui invoquent souvent Dieu, pour tous ceux-là et celles-là, Dieu a préparé un pardon et une récompense énorme. » (Coran 33:35)

« Ô hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, afin que vous fassiez connaissance entre vous. Certes, le plus noble d'entre vous, auprès de Dieu, est celui qui a la meilleure conduite. Certes, Dieu est Omniscient et très bien informé. » (Coran 49:13)

L'islam affirme donc que les hommes et les femmes jouissent d'un statut égal devant Dieu, et que seul le degré de piété distingue un individu d'un autre.

Aux niveaux légal et pratique, les règles générales sont les mêmes pour les hommes et les femmes. Ils doivent tous accomplir les mêmes actes d'adoration, se soumettre aux mêmes règles d'étiquette et afficher les mêmes manières islamiques, comme ils sont tous sujets aux mêmes peines légales. Mais dans plusieurs cas, les règles diffèrent. Par exemple, les femmes ne jeûnent pas durant leurs périodes menstruelles. Le port de vêtements de soie ou de bijoux en or est interdit aux hommes mais permis aux femmes, car il est dans la nature de ces dernières de chercher à s'embellir. La prière du vendredi, à la mosquée, est obligatoire pour les hommes, mais facultative pour les femmes. Les hommes doivent dépenser pour subvenir aux besoins de leur famille, mais l'argent que possède une femme n'appartient qu'à elle et elle en dispose comme elle veut. Il existe également des différences au niveau des règles d'habillement, puisque les hommes et les femmes diffèrent physiquement. Ces règles sont le reflet de ces différences naturelles entre les deux sexes. Donc, au niveau de ces choses de la jurisprudence qui sont de moindre importance, l'islam traite les hommes et les femmes selon leurs différences inhérentes, selon l'égalité substantielle, et dans l'intérêt de la justice.

En conclusion, l'islam soutient sans équivoque l'égalité spirituelle absolue entre les hommes et les femmes, et attribue à tous un rang égal devant Dieu. Dans les affaires de jurisprudence, l'islam promouvoit l'égalité substantielle entre les hommes et les femmes, reconnaît leurs forces et leurs habiletés uniques, et légifère en conséquence, protégeant ainsi les droits de chacun.

L'adresse web de cet article:

<https://webcache001.islamreligion.com/fr/articles/462/le-concept-d-egalite-des-sexes-en-islam-partie-2-de-2>

Copyright © 2006 - 2026 IslamReligion.com. Tous droits réservés.